

ANNEXE

Déclaration ministérielle de Beijing sur
l'environnement et le développement

(Adoptée le 19 juin 1991)

Nous, les ministres de quarante et un pays en développement*, réunis à Beijing les 18 et 19 juin 1991 sur l'invitation du Gouvernement de la République populaire de Chine pour participer à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, ayant examiné de manière approfondie les problèmes qui se posent à la communauté internationale pour l'établissement de normes de coopération en faveur de l'environnement et du développement particulièrement du point de vue des pays en développement, déclarons ce qui suit :

1. Nous sommes profondément préoccupés par la dégradation de plus en plus rapide de l'environnement mondial, largement due à des modèles de développement et à des modes de vie insoutenables à terme. C'est ainsi que les éléments de base indispensables à la vie humaine - sol, eau et atmosphère - sont gravement menacés. Les problèmes écologiques les plus graves et les plus largement répandus sont les suivants : pollution de l'air; changements climatiques; appauvrissement de la couche d'ozone; épuisement des ressources d'eau douce; pollution des rivières, des lacs et de l'environnement marin y compris les zones côtières; détérioration des ressources marines et côtières; inondations et sécheresses; érosion et dégradation des sols; désertification; déforestation, perte de la diversité biologique; pluies acides; prolifération et mauvaise gestion des produits toxiques; trafic illicite de produits et de déchets toxiques et dangereux; croissance des agglomérations urbaines; détérioration des conditions de vie et de travail dans les zones urbaines et rurales, notamment en ce qui concerne l'assainissement et les risques d'épidémies; et autres problèmes semblables. En outre, dans les pays en développement, la pauvreté s'aggrave, ce qui entrave les efforts déployés pour répondre aux besoins et aspirations légitimes des populations et intensifie les pressions exercées sur l'environnement.

2. Nous affirmons que la protection de l'environnement et un développement durable sont des questions qui concernent toute l'humanité, exigent une action efficace de la part de la communauté internationale et offrent l'occasion d'une coopération à l'échelle mondiale. Tenant compte de cela et étant profondément préoccupés par le sort des générations présentes et futures, nous réaffirmons ici notre engagement solennel de participer activement, sur la base d'une différenciation des responsabilités et dans les limites de nos possibilités, à un effort mondial pour la protection de l'environnement et pour un développement durable, en conformité avec les principes généraux et les grandes lignes énoncés ci-après.

* Voir l'appendice pour la liste des pays en développement qui ont participé à la Conférence.